

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 14 octobre 2005  
(convocation du 3 octobre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Octobre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BRACQ Mireille, Mme BRUNET Françoise, M. CANIVENC René, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphan, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FLORIAN Nicolas à M. FAYET Guy  
M. ANZIANI Alain à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. BANAYAN Alexis à M. BELLOC Alain  
M. BANDEL Jean-Didier à Mme. DESSERTINE Laurence  
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. DUMONT Dominique  
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien  
Mme BRUNET Françoise à Mme DARCHE Michelle (jusqu'à 11 h 00)  
M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri  
Mme CARTRON Françoise à M. PIERRE Maurice (jusqu'à 11 h 20)  
Mme CASTANET Anne à Mme CARLE DE LA FAILLE (jusqu'à 10 h 30)  
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André  
Mme CAZALET A. Marie à Mme RAFFARD Florence (jusqu'à 10 h 15)  
M. CAZENAVE Charles à Mme. VIGNE Elisabeth  
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. BRANA Pierre

M. FERILLOT Michel à M. BAUDRY Claude  
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max  
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime  
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER J. Louis (jusqu'à 10 h 30)  
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel  
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel  
M. MONCASSIN Alain à Mme FAORO Michèle (jusqu'à 11 h 40)  
Mme MOULIN-BOUDARD Martine à Mme BRACQ Mireille (jusqu'à 11 h 15)  
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. PUJO Colette  
M. PONS Henri à M. NEUVILLE Michel (à compter de 10 h 45)  
M. QUANCARD Joël à M. MILLET Thierry (jusqu'à 11 h 20)  
M. REBIERE André à M. BRON J. Charles (jusqu'à 11 h 45)  
M. SEGUREL Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Régie à seule autonomie financière de l'Abattoir - Fonds de roulement -  
Autorisation**



Monsieur FAVROUL présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 90/679 du 29 octobre 1990, il a été décidé de créer, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1990, une Régie à seule autonomie financière pour assurer l'exploitation de l'Abattoir et de doter cette Régie d'une avance de fonds de roulement d'un montant de 5 000 000 francs (soit 762 245,09 €) remboursable à partir du 1<sup>er</sup> décembre 1993 sur 27 ans sans intérêt.

A ce jour, ce fonds de roulement a été appelé par la Régie à hauteur de 2 800 000 francs (soit 426 857,25 €) et son remboursement devait débuter à compter du mois de décembre 1993.

Pour éviter toutes difficultés de trésorerie, cela impliquait toutefois que la Régie puisse dégager, au fur et à mesure des remboursements, des ressources lui permettant dans le même temps de reconstituer ce fonds de roulement.

Or, cela n'apparaissait pas envisageable, dans la mesure où l'équilibre des comptes de la Régie était assuré pour partie par une subvention d'exploitation en provenance du budget de la Communauté.

Dans ces conditions, il a été accepté par délibération 93/923 du 20 décembre 1993, que la Régie à seule autonomie financière de l'Abattoir diffère le remboursement du fonds de roulement, pendant une nouvelle période de trois ans, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1996.

La situation de cette Régie n'ayant guère évolué, il a été accepté par délibération 96/850 du 29 novembre 1996, de surseoir au remboursement de ce fonds de roulement, pour une nouvelle période de trois ans, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 1999.

L'incendie qui a ravagé l'Etablissement le 8 janvier 1997 a modifié considérablement la situation. C'est ainsi qu'à l'issue de la remise en service de l'Abattoir et par délibération n° 99/920 du 22 octobre 1999, il a été décidé de prolonger de trois ans le remboursement de ce fonds de roulement, soit jusqu'à décembre 2002.

La situation de la Régie étant toujours aussi fragile puisque nécessitant l'octroi d'une subvention d'exploitation du budget principal de la Communauté Urbaine, il a été accepté par délibération n° 2002/0774 du 18 octobre 2002 de surseoir à ce remboursement pour une nouvelle période de 3 ans, c'est-à-dire, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2005.

La situation de la Régie, bien que s'étant sensiblement améliorée par l'arrivée de nouveaux opérateurs, nécessite encore le versement d'une subvention d'exploitation du budget principal de la Communauté Urbaine. C'est la raison pour laquelle, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir accorder un nouveau délai de 3 années à la Régie pour rembourser l'avance consentie, c'est-à-dire, jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 octobre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
8 NOVEMBRE 2005

M. JEAN-PIERRE FAVROUL

